



Paris, le 5 juillet 2023 n° 103 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête pilote voyages professionnels et personnels (VPP)

Type d'opportunité : Nouvelle enquête

Périodicité : Ponctuelle ou pluri-annuelle

Demandeur : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Au cours de sa réunion du 14 juin 2023, la commission Démographie et Questions Sociales a examiné le projet d'enquête pilote voyages professionnels et personnels.

L'enquête VPP a pour objectif de répondre au volet demande des statistiques sur le tourisme demandé par Eurostat. L'enquête Suivi de la Demande Touristique (SDT), mise en place au début des années 1990, sert aujourd'hui à répondre au volet demande du règlement européen. Longtemps sous la responsabilité de la direction générale des entreprises (DGE), elle a été reprise par l'Insee en janvier 2020 dans des délais contraints, et l'Insee a poursuivi la collecte et l'exploitation de l'enquête avec le prestataire déjà mobilisé par la DGE. Des travaux menés depuis 2020 sur la qualité du dispositif SDT actuel ont permis de montrer l'existence de biais dans les statistiques produites, liés à la méthode historique. Des premiers travaux méthodologiques ont été menés pour les limiter. La réalisation de l'enquête pilote vise à expérimenter une méthode davantage en adéquation avec les attendus du règlement européen et les standards de la statistique publique.

L'enquête VPP répond au besoin d'Eurostat pour établir des statistiques harmonisées au niveau européen. Elle permet de fournir à Eurostat des informations individuelles sur les déplacements touristiques des résidents de France métropolitaine, sur les caractéristiques des visiteurs et de leurs déplacements, ainsi que sur les dépenses associées. Ces résultats permettent d'alimenter le Compte satellite du tourisme. L'analyse des déplacements touristiques, voyages avec nuitées ou allers-retours à la journée, réalisés à l'étranger permet par ailleurs d'alimenter la ligne voyage de la balance des paiements. Outre l'approche économique de la demande, l'enquête VPP peut également répondre à des questions d'ordre social, en étudiant notamment les conditions sociales des voyages touristiques. L'enquête réalisée ici est une enquête pilote qui doit permettre de tester de nouvelles conditions de réalisation de l'enquête.

L'enquête est composée de deux questionnaires et d'un module annuel :

→ Le questionnaire de première interrogation permet de recueillir les informations sur les caractéristiques individuelles des personnes interrogées. Il intègre quelques questions sur les habitudes de voyages, utiles pour les redressements. Ce 1^{er} questionnaire est l'occasion de préciser aux enquêtés la définition d'un déplacement touristique. Enfin, ce 1^{er} questionnaire permet de dénombrer les déplacements touristiques réalisés au cours des derniers mois.

→ Le questionnaire de réinterrogation correspond au cœur de l'enquête, permettant de décrire les déplacements touristiques, notamment la destination précise, le mode de transport, le mode d'hébergement, les réservations et les dépenses.

→ Enfin le module annuel consiste en quelques questions rétrospectives pour recenser le nombre de voyages réalisés sur une année civile. Ce module est exigé par le règlement européen, il permet d'établir notamment les statistiques de participation au tourisme en recensant les personnes n'ayant réalisé aucun voyage pour motif personnel au cours de l'année et les raisons de non départ. Ce module intervient en janvier, sous la forme de questions supplémentaires adossées aux questionnaires de 1re interrogation et de réinterrogation.

La 1^{re} interrogation se déroulera par téléphone, afin que l'enquêteur puisse expliciter les notions de déplacement touristique à l'enquêté. Les réinterrogations suivantes se dérouleront par internet, en auto-administré, avec rattrapage téléphone des non-répondants. La durée moyenne d'interview est estimée actuellement à 20 minutes. Pour les enquêtés n'ayant pas voyagé, le questionnement sera très rapide, pour ceux qui auront beaucoup voyagé, le questionnement est estimé à 35 minutes. Les enquêteurs disposeront d'un aide-mémoire, transmis avant la réinterrogation, pour noter leurs dépenses. L'échantillon sera de 4 000 individus.

Des comités de suivi et de pilotages sont prévus au 4e trimestre 2023, et au 1er trimestre 2024. Le comité de suivi instruit les questions techniques et prépare les éléments de décision pour le comité de pilotage. Le comité de pilotage constituera l'instance décisionnelle du projet. Enfin un comité de concertation rassemble des producteurs de la statistique publique de données sur le tourisme ainsi que des utilisateurs représentés par Atout France pour le niveau national et des représentants des comités régionaux du tourisme pour le niveau local. Ce comité a été créé en mai 2023 et se réunira 2 fois par an.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête pour deux années. Il couvre donc les années de collecte allant de 2024 à 2025.
